

Compte-rendu du CSA ministériel du 17 mars 2026

Montreuil, le 17 mars 2026

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Point pour débat : Plan national d'action handicap et inclusion professionnelle 2026-2031
- Points pour information :
 - Effectifs et proportionnalité femmes/hommes pour certains scrutins
 - Etat d'avancement des actions inscrites au plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PNA) 2025-2027 des MEN-MSJVA

A retenir :

- Le projet de décret modifiant le décret n° 2022-541 du 13 avril 2022 fixant le régime des décharges de **service des directeurs d'école** a été unanimement rejeté par le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN) (instance composée de 36 membres dont 23 représentants des collectivités territoriales, 4 représentants du Parlement et 9 représentants des administrations compétentes de l'Etat). Ce texte, prévu pour « stabiliser juridiquement » les décharges des directeurs d'école de Paris, doit donc être représenté devant cette instance. Le ministère a indiqué que le gouvernement ne souhaitait pas passer en force contre l'avis du CNEN et envisage de modifier le texte pour une nouvelle présentation.
- La répartition par académie des 300 postes d'infirmières, assistantes sociales et médecins doit être « validée très rapidement » (transmise avant la fin de la semaine sans consultation) ...
- La répartition des 80 postes d'administratifs créés se fait également ces jours-ci. La majorité est attribuée aux services de gestion de l'enseignement privé des rectorats, 10 à 15 pour les DEC (divisions examens et concours) et 10 à 15 pour les services informatiques.
- La circulaire élections professionnelles devrait être publiée dans le BO du 14 mai 2026. C'est notamment dans cette circulaire que figureront les modèles pour les DIC et les BV. Les effectifs et la répartition femmes/hommes devraient être transmis avant le 3 avril. Le ministère a indiqué avoir demandé aux académies d'aborder ces questions lors des CSAA.
- Les personnels bloqués au Moyen Orient sont placés en ASA avec maintien de la rémunération.
-

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA MEN du 17 mars 2026

Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Depuis 18 jours, la marche à la guerre au plan mondial vient de connaître une nouvelle accélération avec le déclenchement de la guerre israélo-américaine contre l'Iran le 28 février. Les premiers bombardements ont touché deux établissements scolaires, l'un d'eux causant 150 morts dans une école de filles à Minab, principalement des écolières et des enseignants. La semaine dernière, l'armée israélienne a bombardé le campus de l'Université libanaise à Beyrouth lors desquels le directeur de la Faculté des Sciences, le docteur Hussein Bazzi, et le docteur Murmatada Srou, ont été assassinés. La FNEC FP-FO condamne cette volonté de détruire systématiquement les lieux de savoir, comme ceci a déjà été le cas à Gaza.

En tant qu'organisation attachée à la paix et à la solidarité internationale entre les peuples et les travailleurs, la FNEC FP-FO exige le cessez-le-feu immédiat, la protection des civils et des travailleurs, la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire. Elle réitère son appel à cesser les livraisons d'armes par la France à Israël. Elle s'oppose à toute volonté du gouvernement Macron-Lecornu de prendre part d'une manière ou d'une autre à cette folie meurtrière qui ne sert que les intérêts économiques et politiques de Trump et de Netanyahu et qui menacent les travailleurs et les peuples du monde entier.

Le président Macron annonce l'augmentation du nombre d'ogives nucléaires de l'arsenal français, la construction d'un nouveau porte-avion et de nouveaux sous-marins stratégiques... Autrement dit, les milliards vont continuer à couler à flot pour l'armement alors que les hôpitaux, l'École, les services publics répondant aux besoins vitaux de la population vont continuer à manquer de tout !

Dans ce contexte où le président Macron veut imposer la militarisation de l'ensemble de la société (classes défense, nouveau service militaire, proposition de loi visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées ...) ; dans ce contexte où la censure et la répression d'État sont devenues la norme (contre les gilets jaunes, les mouvements sur les retraites, Sainte-Soline, Bloquons tout et aujourd'hui encore contre celles et ceux qui dénoncent le génocide en Palestine...), la FNEC FP-FO s'alarme aujourd'hui de la progression des actes de violences fascistes visant notamment des locaux et militants syndicaux ou politiques, en particulier de la France Insoumise.

La FNEC FP-FO, en tant qu'organisation syndicale, est par définition viscéralement opposée à toute forme de racisme, de xénophobie, d'islamophobie, d'antisémitisme qui sont entretenus pour diviser les travailleurs et la population, actuellement confrontés aux mesures anti-sociales du gouvernement Macron-Lecornu qui s'attaque à l'Ecole publique, à la Santé, à la Sécurité sociale et plus largement à tous les droits des salariés. La guerre, tout comme le racisme, s'oppose frontalement à la satisfaction et même à l'expression des revendications. C'est pourquoi la FNEC FP-FO a appelé les personnels à participer massivement aux manifestations prévues samedi 14 mars contre la guerre et le racisme.

L'autre déclinaison de la guerre c'est le budget de guerre Macron-Lecornu. Dans l'Education nationale, ce sont les 4000 suppressions de poste qui concentrent tout. Il y a de la colère qui

s'exprime dans de nombreuses mobilisations. Les initiatives se multiplient pour organiser le rapport de force, avec partout la même aspiration à bloquer la casse de l'École publique, à gagner l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires.

A partir du 23 mars, les mesures de fermetures de classes (sans doute plus de 10 000) seront connues dans le premier degré. La colère des personnels du 1er degré viendra s'ajouter aux mobilisations déjà en cours.

La politique d'inclusion systématique et forcée s'oppose à une prise en charge réelle des élèves dans un cadre spécialisé ou adapté avec le cas échéant les soins nécessaires à leur situation. Cette orientation conduit à une mise en danger des personnels et des élèves.

Les chiffres apportés par l'administration, bien que minorés, sont déjà édifiants. 10 % des élèves qui n'ont aucune prise en charge d'AESH, c'est plus de 50 000 élèves... 30 000 élèves ne sont pas scolarisés en ESMS faute de places... Au lieu de créer les places nécessaires, de recruter les personnels nécessaires, le ministère prépare l'externalisation totale des ESMS ...

Les PAS vont continuer à dégrader les conditions de travail des AESH en accélérant la mutualisation impulsée par les PIAL. Dans un contexte de 4000 suppressions de postes, créer 1033 PAS à la rentrée 2026, c'est fermer plus de 1 000 classes supplémentaires, y compris des classes spécialisées. Les personnels confrontés à des situations intenable ne veulent pas le « *coaching* » proposé par les PAS. Ils veulent une réelle prise en charge des élèves par des enseignants et des éducateurs spécialisés, avec les soins adaptés si besoin. Avec ces personnels, la FNEC FP-FO exige :

- l'annulation des 4000 suppressions de postes et créations des postes nécessaires, y compris de tous les postes spécialisés !
- l'ouverture des places nécessaires en ESMS, non aux externalisations !

Le ministère prétend vouloir améliorer la situation des AESH, toujours contraints de vivre sous le seuil de pauvreté. Pour la FNEC FP-FO cela passe nécessairement par :

- La création d'un statut de catégorie B avec un temps plein pour 24h,
- Un vrai salaire ;
- L'abandon des PIAL et des PAS !

Pour terminer, nous redemandons le nombre de créations et suppressions de postes par corps pour les infirmières, assistantes sociales, médecins, inspecteurs et personnels de direction avec leur répartition académique. Dans plusieurs départements, des fermetures et redéploiements sont organisés sans prendre en compte les 300 postes qui devaient soi-disant être créés pour lesquels nous n'avons aucune information.

Plan national d'action handicap et inclusion professionnelle 2026-2031

Une fois de plus, la politique handicap est réaffirmée comme une priorité nationale, comme nous avons pu l'entendre et le réentendre ces dernières années. Et une fois de plus, le projet de Plan handicap pour la période 2026-2031 est débordant de belles ambitions et de jolies promesses pour nos collègues et futurs collègues en situation de handicap.

Mais une fois de plus, ce plan ne permettra pas de faire respecter les droits de nos collègues et futurs collègues en situation de handicap, ce plan ne permettra pas d'améliorer leurs conditions de travail.

La FNEC FP-FO rappelle que la première priorité du gouvernement et de ses ministres, c'est le renforcement militaire et la marche à la guerre. Le gouvernement a présenté et imposé un budget d'une incroyable brutalité qui s'attaque aux services publics, aux droits et au pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, des retraités et des malades, un budget qui consacre des dizaines de milliards d'euros aux dépenses d'armement.

Pour la Fonction publique, seul l'aspect budgétaire et la volonté de faire des économies aux dépens des personnels de la Fonction publique guident les choix politiques. Et le handicap n'y échappe nullement ! Dernier exemple en date, le projet de Décret relatif aux ASA liées à la parentalité et aux événements familiaux rédigé par la DGAFP va jusqu'à prévoir la suppression des jours de garde d'enfant malade pour les enfants porteurs d'un handicap de plus de 16 ans.

Comment ne pas évoquer l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, qui s'inscrit dans les mêmes logiques d'austérité budgétaire en poursuivant un objectif de destruction de l'enseignement spécialisé, tout en reportant la responsabilité de l'inclusion sur les personnels. Pour les élèves en situation de handicap, l'inclusion systématique sans moyens se traduit par une maltraitance institutionnalisée aussi bien pour les élèves et leurs familles que pour les personnels. La FNEC FP-FO rappelle que, selon les chiffres annoncés par le ministère, ce sont au moins 30 000 élèves qui, alors qu'ils devraient être accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux adaptés à leurs besoins, en effectif réduit et encadrés par des professionnels, se retrouvent dans des classes surchargées avec un accompagnement réduit à peau de chagrin.

Force est de constater que pour les personnels en situation de handicap, c'est aussi une maltraitance institutionnalisée qui reste la réalité, faute de moyens et faute de volonté politique d'imposer un cadrage national garant du respect des droits et de la dignité des collègues.

Au contraire, toutes les mesures de déconcentration, de transferts de compétences aux recteurs viennent désormais limiter la capacité des services centraux à imposer un cadre garantissant le respect des droits et de la dignité des personnels en situation de handicap. La FNEC FP-FO repose la question : quelles mesures concrètes le ministère de l'EN et sa DGRH prévoient de prendre pour mettre fin aux graves manquements et autres dérives subis par des collègues en situation de handicap ? Est-ce que le ministère et sa DGRH prévoient d'avoir un regard sur les licenciements et les placements en retraite pour inaptitude de collègues en situation de handicap qui n'ont bénéficié d'aucune forme d'accompagnement et pour lesquels aucune préconisation médicale n'a jamais été respectée ?

Bien évidemment, nos collègues en situation de handicap souffrent comme l'ensemble des personnels des effets désastreux de la mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction publique par, notamment, la suppression de l'essentiel des prérogatives des CAP. Et bien évidemment, le handicap n'a pas échappé aux dérives arbitraires voire tyranniques permises par cette loi scélérate. Dans certaines académies, les décideurs assument désormais leur refus de prendre en compte le handicap dans la gestion des carrières (mobilité, promotion) au nom d'une prétendue rupture d'équité.

Pour la FNEC FP-FO, le précédent Plan handicap a largement démontré le caractère illusoire de ses promesses.

- Combien d'académies n'ont jamais établi de Plan handicap ?
- Combien d'académies n'ont pas encore initié la mise en place d'un réseau de référents handicap ?
- Combien d'académies ne prévoient aucune forme d'accompagnement des personnels en situation de handicap (tant pour les personnels titulaires d'une RQTH nouvellement recrutés que pour les personnels qui déclarent un handicap en cours de carrière) ?
- Combien de départements ne disposent même pas d'un seul médecin de prévention ?
- Combien de directions académiques refusent quasi-systématiquement d'appliquer les préconisations des médecins de prévention, se permettant même de les qualifier « d'injonctions », y compris lorsqu'elles portent sur la préservation de la santé ou de la sécurité d'un collègue en situation de handicap ?
- Combien de directions académiques utilisent systématiquement l'arrêt maladie comme outil RH d'accompagnement des personnels en situation de handicap ?
- Combien de directions académiques imposent une retraite pour inaptitude à des collègues en situation de handicap plutôt que d'assurer des conditions de travail compatibles avec le handicap et sans aucun début d'examen d'une solution de reclassement ?
- Combien de collègues en situation de handicap sont confrontés à la pénurie de postes, au point que leur situation de handicap n'est plus prise en compte dans le cadre des opérations de mutation ?
- Combien de collègues administratifs sont contraints de renoncer à des promotions lorsque le changement d'affectation que la direction académique – informée de leur situation de handicap – leur impose est incompatible avec leur handicap, y compris lorsque le poste occupé s'inscrit dans les critères de requalification, sans aucun recours possible ?

Etc., etc.

Et que dire des retards pris dans l'adaptation des locaux publics ? Là encore, l'inaccessibilité de certains bâtiments placent des collègues porteurs de handicap dans des situations indignes.

Pour accompagner la mise en œuvre du prochain Plan handicap, il est annoncé un doublement de l'enveloppe financière allouée à la DGRH des 3 ministères, pour la porter à 6 millions d'euros en 2026 et une négociation à venir avec le FIPH-FP pour une augmentation de sa propre enveloppe. Ces montants restent indigents tant les manquements de l'administration sont immenses !

La FNEC FP-FP rappelle que l'ensemble des personnels des corps non enseignants restent exclus par principe de tout accès aux allègements de service. Et pour les collègues enseignants, à tous les niveaux les demandes d'allègements de service sont soumises à une indécente logique de contingentement. La priorité absolue de notre administration reste l'austérité budgétaire.

Alors que le handicap demeure le premier motif de saisine du Défenseur des Droits en matière d'emploi, la FNEC FP-FO n'apportera aucune forme de caution à un dispositif qui ne prévoit aucun levier sérieux pour imposer à tous les niveaux le respect des droits et de la dignité des personnels en situation de handicap ou encore les moyens nécessaires pour rendre effectives les annonces contenues dans ce projet de nouveau Plan handicap. Ce futur Plan ne porte aucune ambition réelle pour en finir avec les mauvais traitements infligés à des collègues en situation de handicap.

Et que dire des mauvais traitements infligés aux collègues APSH ! Le mépris qu'ils subissent est peut-être encore plus marqué que celui imposé aux AESH. En effet, ces collègues sans statut restent enfermés dans une précarité scandaleuse. La majorité des APSH sont contraints de signer des contrats de travail-types d'AESH qui décrivent des missions et des obligations de service qui ne correspondent pas à la réalité de leurs missions et les directions académiques se contentent de répondre qu'il n'existe pas de modèle adapté dans les SIRH.

La FNEC FP-FO dénonce l'effet de manche de la mise en place des référents handicap, sans moyens pour assurer leur mission ni être formés et sans prérogatives pour imposer leurs préconisations. Ce sera encore une manière pour l'employeur et les chefs de service d'échapper à leurs obligations de résultat. Dans ces conditions, les référents handicap ne pourront pas être plus efficaces que les CRHP. Ce qui est indispensable, c'est la création de tous les postes nécessaires de médecins, d'assistants de service social des personnels.

La FNEC FP-FO dénonce une fois de plus la restructuration de la DGRH qui a conduit à supprimer la mission dédiée au handicap des personnels. Quel mauvais signal envoyé par une administration qui prétend porter une politique handicap comme une priorité nationale. Et nous n'oublions pas que le nombre de postes prévus pour conduire cette politique handicap au niveau ministériel a toujours été indigent. Ce manque de moyens ne traduit pas les ambitions affichées.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- l'ouverture des postes adaptés et des allègements de service à l'ensemble des personnels
- le rétablissement de la présence des OS représentatives dans les instances d'affectation en poste adapté qui permettraient un contrôle du traitement des dossiers et le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP
- la fin du contingentement des octrois d'allègements de service
- l'augmentation du nombre de postes permettant la mise en œuvre des dispositifs PACD (Poste Adapté Courte Durée) et PALD (Poste Adapté Longue Durée) à hauteur des besoins. Comment ne pas s'insurger contre l'arbitraire des non-renouvellements de postes adaptés résultant de la pénurie actuelle de moyens.
- l'augmentation des postes au CNED afin que chaque agent dont la situation médicale l'exige puisse voir sa demande satisfaite jusqu'à amélioration de son état et que les postes budgétés soient pourvus (+ de 6% des postes au CNED ne sont pas pourvus)
- la nomination d'un médecin coordonnateur au niveau ministériel afin que les personnels en poste adapté puissent bénéficier d'une médecine de prévention et que les représentants en F3SCT puissent recevoir un rapport sur la question.

Etat d'avancement des actions inscrites au plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

De nombreux groupes de travail se tiennent, mais en parallèle, les droits réduisent.

Ce plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes résonne avec le plan handicap et inclusion professionnelle et que par le nom. Des intentions, mais une réalité liée aux choix politiques et budgétaires qui entrave toute mesure concrète qu'il faut décider et financer. Pour de réelles avancées vers l'égalité professionnelle, la FNEC FP-FO revendique :

- L'égalité salariale effective. L'abandon du RIFSEEP et de toute rémunération au mérite qui augmentent l'arbitraire et les inégalités dans les rémunérations.
- L'arrêt de la multiplication des affectations sur postes à profil
- et donc plus généralement, la transparence et l'équité dans les promotions et les affectations et pour cela l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique source d'inégalités et donc le retour des prérogatives des commissions paritaires pour les questions de promotion et de mutation, seules garantes de l'égalité des droits pour toutes et tous.
- le respect des instances représentatives qui doivent protéger et prévenir des violences et du harcèlement. Nous rappelons que la FNEC FP-FO n'est pas favorable à la mise en place de cellules de violences sexistes et sexuelles et à la désignation de référents académiques et ministériel qui ne sont pas une solution alors que la protection relève du Statut général et du droit commun.
- la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un temps plein à 24h, un vrai salaire. Pour l'ensemble des contractuels, que toute interruption de contrat liée à une maternité n'entraîne pas d'interruption de l'ancienneté en vue de l'obtention d'un CDI
- la suppression des temps partiels subis, le respect des temps partiels volontaires
- la suppression de la pénalité de 10% de baisse de rémunération pour les agents malades et la suppression du jour de carence ;
- la prise en compte de toutes complications en cas de grossesse par un congé pathologique sans limitation de durée.
- Et enfin, comme cela a déjà été dit dans cette séance, nous dénonçons la remise en cause des ASA liées à la parentalité au niveau de la DGAFP.